

## ARGELES NATURE TRAIL - REGLEMENT 2022

**Organisation :** L'association " Courses de la Massane " , organise les 23 et 24 avril 2022 au départ de Valmy, l' ARGELES NATURE TRAIL. L'événement propose 4 épreuves de course à pied (10km/200D+; 10km/400D+; 23km/1300D+; 15km/800D+) et des courses enfants.

**Horaires des départs:** Samedi 23 avril, Course 10km/200d+ à 10h; Courses enfants à 14h30; course 10km/400d+ à 17h. Dimanche 24 avril, trail 23km/1300d+ à 9h; trail 15km/800d+ à 10h.

**Participation :** Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, homme ou femme, catégories espoirs à vétérans pour le trail de 23km; catégories juniors à vétérans pour le 15km; catégories cadets à vétérans pour les deux courses de 10km.

**Inscriptions :** Pour être valide, toute inscription devra être accompagnée d'une photocopie de la licence FFA en compétition pour l'année en cours, d'un Pass'Running ou d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. En s'inscrivant, chaque coureur s'engage à respecter le règlement et l'éthique de la course (voir chapitre " environnement « ).

**Droits d'engagement:** trail de 23km: 20€, / course de 15km : 15€ / course de 10km/200d+ : 10€ / course de 10km/400d+ : 10€ / courses enfants : 2€.

**Remise des dossards :** Samedi 23 avril de 8h à 20h. Un retrait des dossards le dimanche 24 avril à partir de 7h30 sera possible uniquement si les conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid 19 le permettent.

**Sécurité :** Des postes de sécurité et de pointages seront implantés en plusieurs points du parcours. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié dans la limite de l'accessibilité du lieu de l'accident, et de faire appel aux services de secours hélicoptérés en cas de nécessité. Les médecins officiels de la course seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

**Barrières horaires interruption de la course :** Le temps maximal, pour la totalité du parcours, est fixé à 3h30 pour le 15km, 5h30 pour le 23km. Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires sans que cela n'autorise un quelconque remboursement. Toute décision sera prise par le responsable de la course.

**Contrôles et Abandons:** Le dossard doit être porté devant, de façon à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché. Des contrôles peuvent être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard

**Environnement :** Parce que nous aimons la nature, respectons la. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc irrémédiablement. Ne jeter ni emballage, ni mouchoir, ni tout autre déchet. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

**Ravitaillements :** Pour le 10km/200d+ : 1 ravitaillement complet au km5. Pour le 10km/400d+ : un ravitaillement complet au km 5 (bassin). Pour le 15km deux ravitaillements complets (chapelle de Saint Laurent et bassin). Pour le 23km, 3 ravitaillements complets sur le parcours (Saint Laurent/ Roc del corb/ bassin). Un ravitaillement sera également proposé à l'arrivée de tous les parcours à Valmy.

**Matériel obligatoire:** une réserve de boisson de 500ml minimum est conseillée pour les courses de 10 et 15km et d'un litre minimum pour le 23km.

**Classements et récompenses :** Aucune prime en argent ne sera distribuée. Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général, ainsi que les premiers de chaque catégorie seront récompensés.

**Accompagnateurs :** Les accompagnements à vélos, VTT ou engins motorisés sont interdits sur le parcours de la course. Les chiens ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs.

**Assurances - Responsabilité civile :** L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la SMACL pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

**Assurance Individuelle accident :** Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la licence.

**Disqualification :** Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement

**Droit d'Image :** Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

**Loi informatique et liberté :** Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.